

FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITÉ pour les clubs

1 fonds territorial d'urgence mis en place par l'État
et l'Agence nationale du Sport pour aider les associations
sportives les plus touchées par la crise sanitaire

POUR QUI ?

Associations affiliées
à des fédérations sportives
ou groupements sportifs
agréés par l'État

(y compris n'ayant aucun salarié)

Associations scolaires
et universitaires

Liges ou comités régionaux
et départementaux
des fédérations sportives agréées

CROS, CDOS et CTOS

QUOI ?

Demandes de subventions
en cohérence avec les Projets
Sportifs Fédéraux et les Projets
Sportifs Territoriaux

Développement du **sport pour
tous** comme pour l'accèsion
au **sport de haut niveau**

Accompagnement ciblé
des associations
les **plus fragilisées par la crise**

Priorité à la relance des **activités**,
sauvegarde des **emplois** et des
associations

COMBIEN ?

15 MILLIONS €
en 2021

13 Millions €

Développement des pratiques
(crédits territoriaux au profit des
associations locales les plus en difficulté)

2 Millions €
Accession au sport de haut niveau

COMMENT ET QUAND ?

Campagnes de subventions
lancées par les Préfets à partir de
MARS 2021

Dépôt des demandes sur le
« Compte Asso »

Joindre impérativement le **projet
de développement / projet
associatif** à la demande

Plus d'infos auprès des référents
territoriaux joignables [ici](#)

